DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des affaires scolaires
Sous-direction des établissements du second degré
Bureau de l'action éducative

2012 DASCO 17G Soutien du Département de Paris (1.043.980 euros) aux collèges les plus fragiles.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans sa séance des 7 et 8 février 2011, le Conseil de Paris a décidé d'accroître son soutien aux « collèges les plus fragiles », en dégageant un crédit supplémentaire de 1 million d'euros en leur faveur.

Ces collèges ont été sélectionnés au vu de leur classement (réseau de réussite scolaire, réseau ambition réussite, groupe académique), de critères décrivant la situation sociale et scolaire des élèves accueillis (taux de boursiers, proportion d'élèves en retard d'un an en classe de 6ème) ainsi que de l'attractivité de l'établissement (taux de demandes de dérogation sortante à l'entrée en 6ème).

L'ojectif du Département est de faciliter la mise en place d'actions durables, favorisant la réussite des élèves et de permettre aux établissements d'améliorer leur image dans le quartier, notamment au regard des familles du secteur qui seraient susceptibles de demander des dérogations pour inscrire leurs enfants dans des établissements considérés comme plus attractifs mais parfois beaucoup plus éloignés du domicile.

Ces nouveaux moyens sont destinés en priorité à soutenir la réalisation de projets d'établissement innovants portés par les équipes éducatives, en encourageant les actions en lien avec les familles, le quartier, les associations, d'autres établissements scolaires, comme des projets axés sur la citoyenneté et l'éducation artistique ou sportive. Ils s'ajoutent aux dispositifs déjà mis en place par le Département (soutien aux projets éducatifs des collèges, financement des voyages scolaires, résidences d'artistes).

Cette aide prend la forme d'une dotation attribuée aux établissements au vu d'un projet pédagogique inscrit dans le cadre du projet d'établissement.

Ce projet se décline en différentes actions culturelles ou artistiques, à caractère citoyen ou permettant une sensibilisation aux questions environnementales. Certaines sont directement dirigées vers une revalorisation de l'image de l'établissement.

L'adhésion de toute une équipe interdisciplinaire est recherchée regroupant des personnels pédagogiques, éducatifs et techniques impliqués dans la vie de l'établissement et désireux de s'investir ensemble dans une action transversale.

Certains projets peuvent concerner des actions en lien avec d'autres établissements (école, collège ou lycée),

Les actions bénéficient au plus grand nombre d'élèves possible, en privilégiant celles qui associent des élèves de classes différentes.

Une restitution sous diverses formes pourra avoir lieu et tiendra compte des spécificités du projet (cérémonie de fin d'année, exposition, spectacle, concert…).

Une commission, présidée par mon Adjointe chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, s'est réunie le 23 mai 2012 pour étudier ces projets.

276 projets ont été retenus et sont soumis à votre approbation pour un montant de 1 million d'euros répartis entre 55 collèges. Ils bénéficieront à près de 16 000 élèves.
Parmi eux, 152 projets sont réalisés avec le concours d'un partenaire extérieur à l'établissement. Il s'agit d'associations d'envergure nationale ou à implantation locale, mais aussi d'institutions renommées, notamment dans le domaine culturel (musée, théâtre, bibliothèque…).

Par ailleurs, pour la réalisation de certains projets, un apport en équipement est prévu pour un montant de 43 980 euros, qui s'ajoute ainsi au budget de 1 million d'euros proposé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général